

## A LIRE DANS CE NUMERO

- Chez les fonctionnaires municipaux de Montréal . . . P. 2
- Fusion de deux syndicats du Bas Façonné . . . . . P. 3
- Le SOS de Murdochville . . . P. 4
- Le chômage à travers le pays . . . . . P. 5
- English Edition . . . . . P. 7-8



Vol. XXXIV — No 1

Ottawa, 10 janvier 1958

# LA FORMULE RAND JUGEE ILLEGALE

### La CTCC en appelle de cette décision de la Cour d'Appel — La Cour suprême du Canada aura à décider

## Le mouvement ouvrier doit rester maître de ses publications

Lors du récent congrès annuel, le deuxième, de la presse ouvrière internationale tenu à New York récemment, le président de la FAT-COI, M. George Meany, a reconnu l'importance d'une presse ouvrière indépendante en exprimant l'opinion qu'il ne "faudrait pas qu'une publicité étrangère lui (la presse ouvrière) permette de subsister, mais le mouvement ouvrier devrait payer de son argent afin que le message que nous voulons apporter aux membres soit apporté par nous".

A ce congrès, les éditeurs canadiens de journaux ouvriers discutèrent l'élaboration d'une conférence des éditeurs de la presse canadienne. Les délégués à une telle conférence éliraient un groupe d'officiers dont le président pourrait devenir le vice-président de l'Union internationale.

Dans son discours d'ouverture, le président de l'Association M. Gordon Cole, informa les délégués que 305 publications étaient maintenant affiliées à l'Association, comprenant journaux, revues, magazines et publications tant nationales qu'internationales. M. Cole déplora cependant le fait que trop peu d'unions reconnaissent l'importance de la publicité ouvrière et c'est parce qu'il n'a pas suffisamment de moyens de communications avec le public par sa propre presse que le mouvement ouvrier perd du terrain.

De son côté, M. Meany a félicité les journalistes membres de l'Association de leurs efforts en vue d'éliminer de la presse ouvrière toute ingérence étrangère.

L'on sait qu'aux Etats-Unis plusieurs journaux ouvriers ou qui s'intitulent comme tels sont presque entièrement financés par la publicité. Certains journaux sont même créés pour aller chercher de l'annonce et ne sont d'aucune utilité aux membres.

Le Syndicat catholique des Employés de Magasins de Québec a décidé d'appeler de la décision rendue le mois dernier par un tribunal de la Cour d'Appel qui vient de déclarer invalide la clause de la formule Rand qui était incluse dans la convention collective régissant les employés de la Compagnie Paquet Ltée de Québec. La Fédération Nationale du Commerce à laquelle ce syndicat est affilié ainsi que la CTCC appuient le syndicat dans l'appel qu'il vient de loger auprès de la Cour Suprême du Canada.

C'est ce que vient de nous communiquer M. André Roy, président du Conseil central de Québec et conseiller technique de la CTCC pour la région.

Cette décision unanime du tribunal composé exceptionnellement de sept juges, aura de profondes répercussions car la clause dite formule Rand est actuellement incluse dans de multiples conventions collectives de travail. Dans le Québec, une trentaine de syndicats affiliés à la CTCC sont directement affectés par la décision du plus haut tribunal de la province.

En vertu de la décision de la Cour d'Appel, la retenue syndicale obligatoire n'est basée sur aucun texte de loi et devient donc illégale. Ayant pour but d'assurer la sécurité syndicale, cette formule prévoit la retenue obligatoire, involontaire, automatique et irrévocable des cotisations syndicales sur les salaires de tous les employés couverts par une convention collective. Elle est désignée d'après le nom

du juge Ivan Rand, de la Cour Suprême du Canada, qui en avait fait l'élaboration lors d'une décision arbitrale concernant le règlement d'une grève très importante dans l'industrie canadienne de l'automobile.

Une importante distinction est à faire: la décision de la Cour d'Appel touche uniquement la formule Rand ou sa version mitigée et non la formule de retenue syndicale non obligatoire et révocable, communément appelé "check-off". Cette dernière est en vigueur dans de très nombreuses conventions collectives, tant au Québec que dans les autres provinces.

#### L'histoire de la dispute...

La dispute qui est à l'origine de la décision de la Cour d'Appel du Québec remonte au mois de mars 1955, soit à la signature d'un contrat de travail entre la Compagnie Paquet Ltée et le Syndicat représentant ses employés. Quelque temps après, soit le 6 avril 1955, tous les employés de la Cie Paquet, au nombre de 607 étaient informés par le secrétaire du Syndicat que la cotisation syndicale prévue à la convention collective s'élèverait à \$0.50 par semaine. Ce montant serait déduit de leur salaire chaque semaine, à compter du 8 avril suivant. C'est alors que, sur les 607 employés régis par la convention collective, 254 ont écrit à la direction du magasin pour lui interdire en ce qui les concernait toute retenue syndicale. Malgré ces protestations, la Cie Paquet continua de faire la retenue syndicale à même les salaires des ouvriers protestataires. Mais au lieu de remettre à l'appelant la somme d'argent ainsi recueillie, l'intimée l'a déposée dans un compte de banque en attendant le règlement du différend. Se prévalant des termes de la convention, le Syndicat poursuivit alors le magasin

pour lui réclamer la somme de \$3,000, représentant le montant total des cotisations perçues pour le compte du Syndicat.

L'hon. juge Fernand Choquette décida, en Cour supérieure que la clause invoquée par le Syndicat était illégale parce que n'étant pas une condition de travail et ne pouvait donc faire l'objet d'une convention collective. Par la suite, le Syndicat en appela de la décision du juge Choquette.

#### "Pas une condition de travail"

Les honorables juges de la Cour d'Appel ont produit des notes assez élaborées. Pour sa part, le juge Taschereau pose le problème de l'angle suivant: "Un ouvrier peut-il être obligé par les termes d'une convention collective de travail de verser une cotisation à un syndicat dont il n'est pas membre". Il répond précisément dans la négative en s'appuyant sur l'article 1028 du Code Civil qui stipule qu'on ne peut, par un contrat, engager d'autres que soi-même ou ses représentants légaux. Il continue en disant que cette règle peut être modifiée par la loi et qu'une exception est édictée par la Loi des Relations Ouvrières. Cette dernière stipule que tous les employés d'un patron sont liés par les clauses d'une convention collective conclue entre un patron et un syndicat pour ce qui a trait aux conditions de travail. Il s'agit donc de savoir si la clause de retenue syndicale obligatoire même pour les employés qui ne sont pas membres du syndicat, est une condition de travail.

M. le juge Taschereau répond encore dans la négative. Il déclare à ce moment que l'objet d'une convention collective est de régler les relations entre un syndicat et un patron et que comme la clause de retenue syn-

(Suite à la page 2)

## LA FORMULE RAND...

(Suite de la page 1)

dicale a pour seul but de forcer le patron à faire la perception des cotisations pour le bénéfice du syndicat, elle ne concerne pas le travail des employés.

## M. le juge Hyde

De son côté, le juge Hyde, dans ses notes, est d'avis qu'un syndicat ne peut exiger la retenue syndicale obligatoire, parce qu'aucune loi ne lui donne cette autorité. Il ajoute que la retenue syndicale obligatoire n'est pas une condition de travail et que, de plus, elle viole l'article 17 de la Loi des Syndicats professionnels, dont le troisième paragraphe se lit comme suit: "Le Syndicat ne peut réclamer du membre qui cesse d'y adhérer une cotisation de plus de trois mois".

## M. le juge Pratte

Après avoir exposé le problème posé par cette clause de retenue syndicale, le juge Garon Pratte croit qu'elle aurait pour effet "de limiter le droit d'embauchage de l'employeur, de porter atteinte à la liberté de ceux qui voudraient prendre de l'emploi chez l'intimée (La Cie Paquet) et de faire perdre à ceux des employés qui n'appartiendraient pas au syndicat, lors de la signature de la convention collective, la chance qu'ils avaient de voir se prolonger la durée de leur emploi à moins que ces employés ne consentent à verser une cotisation à un syndicat auquel ils ne sont pas tenus d'appartenir. Et tout cela dans le seul intérêt du syndicat pour leur assurer des cotisations qu'il n'aurait pas le droit de réclamer directement".

Le juge Pratte poursuit en disant que l'article 21 de la Loi des Syndicats professionnels ne dit pas "que peuvent faire l'objet d'une convention collective, tous les engagements qui ne sont pas défendus, mais seulement ceux de ses engagements qui concernant "les conditions de travail". Il s'agit donc de savoir si la formule Rand peut être considérée comme une condition de travail".

Ici, le juge Pratte ajoute que "le législateur a voulu mettre l'employé en état d'obtenir de l'employeur un contrat plus équi-

table que celui qu'il pourrait conclure à la suite d'une discussion individuelle". Tout ce qui est requis pour ce faire c'est que les parties à une convention collective soient admises "à stipuler sur tout ce qui peut faire l'objet entre employeur et employé et il n'est surtout pas nécessaire, pour la réalisation de la fin visée par le législateur, que l'employeur et les représentants des employés puissent s'entendre pour subordonner la formation du contrat de travail à l'accomplissement d'une condition qui, n'ayant aucun rapport avec le contenu de ce contrat, vise seulement à promouvoir l'intérêt du syndicat aux dépens d'une partie des ouvriers". "Il ajoute plus loin, que non seulement la loi ne contient aucune telle manifestation de volonté mais on n'y trouve rien qui permette d'induire que le législateur ait même seulement envisagé l'aménagement, dans la convention collective, de rapports contractuels quelconques au profit du Syndicat.

## LE SYNDICAT ET LA CONVENTION COLLECTIVE

Enfin, le juge Pratte définit le rôle du Syndicat dans la formation d'une convention collective. "Que l'on prenne la loi des syndicats professionnels ou la loi des relations ouvrières et l'on voit que le syndicat qui conclut une convention collective, n'agit pas pour lui-même, mais à titre de représentant. Dans le premier cas, il représente seulement ses membres; dans le second, il représente tous les employés, son pouvoir d'agir pour ceux qui ne sont pas de ses membres lui étant donné par la loi". Or, de dire le juge Pratte, "celui à qui la loi accorde le pouvoir d'agir pour autrui dans la passation d'un acte juridique ne peut pas utiliser ce pouvoir pour ses fins personnelles et au détriment des intérêts qu'il a mission de représenter et de servir, les principes étant que le pouvoir de représentation est conféré dans l'intérêt du représenté, non du représentant et que les pouvoirs que la loi accorde ne doivent pas être exercés pour une fin autre que celle à laquelle ils sont ordonnés".

"Dans le cas d'une convention collective, conclut-il, ces principes s'imposent d'autant plus que par l'effet de l'article 4 de la Loi des relations ouvrières, la qualité de représentant comporte un certain pouvoir de coercition sur l'employeur. Aussi paraît-il clair que la nature même du rôle que la loi attribue au syndicat dans la formation de la convention collective (que cette convention soit ou non un contrat, ce sur quoi il n'y a pas lieu de se prononcer), s'oppose à ce que celui-ci stipule de l'employeur un engagement comme celui que l'appelant a obtenu de l'intimée. Pour décider autrement, il faudrait pouvoir présumer que la législature a entendu permettre au représentant des employés d'utiliser contre un certain nombre de ceux-ci et à son profit, l'arme puissante dont elle lui a confié l'usage dans l'intérêt de tous".

Ajoutons que c'est la première fois qu'une Cour d'Appel était appelée à statuer sur la validité de la formule Rand. Quand elle a été instruite devant le juge Fernand Choquette de la Cour Supérieure, les tribunaux se voyaient saisis pour la toute première fois d'une cause de ce type.

## MONTREAL

## Nouvelle initiative du Syndicat des fonctionnaires

Le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., vient de publier un dossier d'information syndicale et professionnelle qui sera remis désormais à tous les nouveaux fonctionnaires syndiqués de l'hôtel de ville. Le dossier, d'une présentation originale, donne un bon nombre de renseignements sur le Syndicat des fonctionnaires et le syndicalisme en général parallèlement avec une foule de détails, jamais encore réunis, sur les rouages de l'administration municipale, le milieu de travail et le fonctionnement d'une ville comme Montréal.

Le directeur du Service d'éducation, M. Jean-Robert Gauthier, a tenu à souligner que le nouveau dossier traite également l'angle syndical et l'aspect professionnel. "Nous désirons au plus haut point, a-t-il ajouté, que les membres du Syndicat soient également d'excellents syndiqués et d'excellents serviteurs du public."

Ce dossier répond à un besoin urgent car le nouveau fonctionnaire a toutes les peines du monde à s'expliquer l'organisation de son Syndicat et les rouages complexes de l'administration municipale de Montréal.

Le programme d'initiation des nouveaux fonctionnaires syndiqués comprendra en outre au cours de l'année d'activité deux séries de cours de trois séances chacune. A ces réunions d'études, les nouveaux syndiqués et leurs épouses seront invités à partager le goûter aux frais du Syndicat. La première sera plus particu-

lièrement consacrée à l'initiation du nouveau membre qui y fera sa promesse syndicale et les deux autres séances donneront les éléments d'information nécessaires tant au point de vue professionnel que syndical. Des experts seront invités à partager la réalisation de ce programme. Le dossier que vient de publier le Service d'éducation réunit un bon nombre de feuillets, dont plusieurs sont l'oeuvre du Service.

Le dossier formé d'un cartable s'ouvre en deux sections, dont l'une ayant trait à l'information professionnelle est intitulée "Le citoyen, notre patron". Cette section contient les documents suivants: quelles sont les structures politiques et administratives de la ville de Montréal; la nature et le fonctionnement des services municipaux de la ville; la liste des services municipaux de la ville de Montréal; le graphique des services municipaux; les commissions municipales de la ville de Montréal? qu'est-ce que la

démocratie? quel est l'avenir du fonctionnaire? quelques réflexions sur notre devoir de compétence; contribution respective du citoyen et du fonctionnaire dans l'établissement d'une véritable démocratie, etc.

L'autre section s'intitule "Le Syndicat... notre affaire!" et contient les brochures et feuillets suivants: principales étapes historiques du Syndicat; son fonctionnement interne; quelle est la procédure des griefs? quels bénéfices procure le fonds de secours en maladie du Syndicat; le travail du Service d'éducation; l'activité du Comité récréatif et social du Syndicat; qu'est-ce qu'une convention collective de travail? comment fonctionne un syndicat; quels sont les buts d'un syndicat? qu'est-ce qu'une démocratie syndicale? un témoignage sur le syndicalisme; les règles de procédure d'assemblée; la convention collective de travail et la constitution du Syndicat, etc.

## Trois-Rivières

Jean-Paul Duval, sentinelle, et Johnny Godon, auditeur.

MM. Elzéar Néron, Alfred Bouchard et Henri Frénette ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o. n. c. des Trois-Rivières.

\* \* \*

Le Syndicat National Catholique des Distributeurs de Pain des Trois-Rivières, Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-58.

Les officiers élus sont MM.

Benoît Filteau, président; H.P. Benoît, vice-président; Léonard Richard, secrétaire; Emile Lemay, assistant-secrétaire; Léo Bineau, trésorier; Claude Bouchard, assistant-trésorier; Georges Proulx, gardien; Georges Bornais, sentinelle.

MM. Jean Girard, Benoît Filteau et Claude Bouchard ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. A. Thibeault a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

## L'automation... en 1848

Peut-être la division du travail est-elle, après tout, un mal nécessaire. Le travail étant arrivé à sa dernière limite de simplification, la machine prend la place de l'homme et l'homme reprend un autre travail plus compliqué, qu'il s'applique ensuite à diviser, à simplifier, en vue d'en faire encore besogne à machine, et ainsi de suite. En sorte que la machine envahit de plus en plus le domaine manouvrier et qu'en poussant le système jusqu'à ses dernières limites, la fonction de travailler deviendrait de plus en plus intellectuelle. Cet idéal me va beaucoup; mais la transition est bien dure puisqu'il faut, avant d'avoir trouvé les machines, que l'ouvrier, par le fait de la simplification du travail, se fasse lui-même machine et subisse les conséquences déplorables d'une nécessité abrutissante... Acceptons donc la division du travail là où elle est démontrée nécessaire, mais avec l'espoir que la mécanique se chargera de plus en plus des travaux simplifiés; et demandons pour les travailleurs de cette classe, avec non moins d'ardeur que pour les travailleurs des autres classes, un enseignement qui non seulement les sauve de l'hébétement, mais surtout qui les incite à trouver le moyen de commander à la machine, au lieu d'être eux-mêmes la machine commandée.

Anthime CORBON, ouvrier  
(1848)





"La vie ouvrière"

GEORGES LAHAÏSE (à droite) est le réalisateur de l'émission la Vie ouvrière qui passe au réseau français de Radio-Canada, le lundi soir, à 8 h. 30. Il est en compagnie de JEAN-PAUL LEFEBVRE, commentateur attitré de ce programme. Chaque semaine, à la Vie ouvrière, se rencontrent tous ceux qui désirent créer un monde où le travailleur affirmera son vrai visage. N'apparaît pas sur la photo Philippe Vaillancourt, autre chroniqueur régulier, qui commente les principales nouvelles du monde ouvrier. La Vie ouvrière se propose de traiter dans un proche avenir du problème angossant du chômage, ainsi que des conventions collectives et des nombreuses clauses qu'elles contiennent.

L'ASSURANCE-CHOMAGE

## Comment les taux de prestations sont établis

Un ouvrier assuré paie régulièrement ses contributions. S'il perd son emploi, il pourra toucher des prestations. Mais comment ces taux sont-ils établis?

Le service de renseignements de l'assurance-chômage nous fournit la réponse suivante:



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

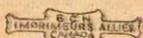
Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa Ont.

68



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

R. — Le taux de prestations est déterminé d'après la moyenne des 30 dernières contributions hebdomadaires versées immédiatement avant la réclamation. Ainsi, si vos gains à l'égard de chacune des 30 semaines s'échelonnaient de \$27 à \$32.99, votre contribution hebdomadaire moyenne serait 36c et le taux hebdomadaire de prestations \$13, si vous êtes célibataire, ou \$18 si vous avez une personne à charge aux termes des dispositions de la Loi. Ou encore, si vous avez gagné de \$51 à \$56.99 dans chacune des 30 semaines, le taux hebdomadaire de prestations serait \$21 (célibataire) ou \$28 (avec personne à charge).



### Fernand Pion

Courtier d'assurances  
590 CADILLAC, Montréal (5)  
Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

# Fusion de deux syndicats du Bas Façonné à St-Jean

Dernièrement avait lieu une assemblée générale pour les employés du Syndicat du bas façonné et circulaire de St-Jean comprenant deux sections les employés travaillant à Chatelaine Hosiery et ceux de Tramit Hosiery. Ce dernier syndicat étant formé à la suite d'une grève qui dura une semaine et se termina par la signature d'une convention collective pour la durée d'un an.

Comme une crise générale existe à l'heure actuelle dans l'industrie du bas de soie, les travailleurs ont trouvé la nécessité de s'unir plus étroitement en formant un seul

syndicat central pour ces deux syndicats; une résolution permettant à d'autres ouvriers du même genre dans la région de St-Jean à venir s'affilier à eux, a aussi été adoptée.

Voici le résultat de ces élections sous la présidence de M. Ange Lys Meunier et Louise Bleau qui agissait comme secrétaire: M. Gérard Thibodeau, président; Mme Clara Gosselin vice-présidente, Mlle Huguette Ouellette, secrétaire-archiviste, Mlle Gertrude Raymond, secrétaire-trésorière. Au poste de directeurs: MM. Eustache Roy, Albert Four-

nier et Mlle Rose Picard. Sur le plan local, pour les employés de Chatelaine, Mme Clara Gosselin, présidente, Mlle Gertrude Raymond, vice-présidente, Mlle Lucie Latimer, sec.-archiviste.

Pour Tramit Hosiery, M. Eustache Roy, président, Mlle Rose Picard, vice-présidente et Mlle Louise Bleau, sec.-archiviste. M. Jean-Noël Godin, aviseur technique de la Fédération du vêtement à laquelle ces syndicats sont affiliés et ainsi que M. Adrien Beauvais agent d'affaires du Conseil Central de St-Jean, étaient présents à cette assemblée.

SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

## Décision attendue du gouvernement provincial

Me Robert Auclair nous demande d'informer les travailleurs de l'industrie de la construction que l'augmentation de salaire de \$0.20 l'heure sur les taux du décret qu'a décidée l'honorable Antonio Barrette en novembre dernier, ne devrait pas tarder maintenant.

### Une question sur l'assurance-chômage

Q. — Si je prends un emploi non assurable, puis-je demeurer assuré en payant mes propres primes?

R. — Non, sauf si votre emploi cesse d'être assurable du fait que vos gains annuels ont dépassé \$4,800 et que vous étiez assuré pendant au moins 30 semaines dans la période de deux ans immédiatement antérieure.

## QUEBEC

Deux autres syndicats affiliés à la CTCC viennent de tenir leurs élections: le Syndicat National catholique des Services hospitaliers de Québec et le Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon.

### Dans les services hospitaliers

Les officiers du Syndicat des services hospitaliers (section masculine), sont MM. Alexis Bérubé, président pour un 10e mandat, Alexandre Fiset, vice-président, (7), Hervé Rousseau, secrétaire-archiviste, (21), Laurent Rhéaume, assistant secrétaire-archiviste, (3), Wilfrid Brousseau, secrétaire-correspondant, (4), Antoine Massé, (14), Roland Houde, assistant secrétaire-financier, (12), David Asselin, (6), Pierre Lavoie, gardien, (5), Alexandre Dubé, sentinelle, (3).

Dans les chantiers maritimes Les officiers du Syndicat des Travailleurs des Chantiers mari-

### Rectification

Le Syndicat National des Employés municipaux de Port-Alfred nous prie de rectifier une nouvelle parue dans notre édition du 20 décembre dernier annonçant qu'un tribunal d'arbitrage avait blâmé la ville de Port-Alfred et condamné à payer une indemnité à 5 employés.

C'était la ville de Bagotville que nous aurions dû mentionner au lieu de Port-Alfred.

La lettre émanant du syndicat de Port-Alfred ajoute que depuis la fondation du syndicat, soit en 1953, le syndicat n'a jamais été obligé de recourir à la conciliation ou à l'arbitrage pour signer une convention collective de travail.

times de Lauzon sont MM. Roland Labrecque, président, Lucien Roy et Roland Vermette, vice-présidents, Maurice Boucher, secrétaire, Damien Nolet, trésorier, Maurice Chouinard, Claude Guérin, directeurs, Aurore Nadeau, sentinelle.

En effet, le 23 novembre l'honorable ministre du Travail faisait publier dans la Gazette officielle de Québec, un avis de modification du décret et il donnait un délai de trente jours pour permettre à ceux qui avaient des objections au décret, de le faire.

Ce délai de trente jours a expiré le 23 décembre dernier. Il ne reste plus maintenant à attendre que la décision du cabinet provincial pour rendre obligatoire cette augmentation de \$0.20 l'heure. Cependant, comme le conseil des ministres n'a pas siégé ces jours-ci à cause des Fêtes, il n'a pu prendre de décision à ce sujet.

Nous attendons donc la décision du cabinet qui ne devrait pas tarder, car il y a lieu de croire que le conseil des ministres siégera au début de janvier et qu'il décrètera alors les nouveaux taux de salaires.

ABONNES DE QUEBEC  
ECOUTEZ LA RADIO  
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"  
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

# Près de \$10,000 souscrits pour les familles de Murdochville

Environ dix milliers de dollars ont été souscrits par le mouvement ouvrier pour venir en aide aux familles de Murdochville par suite de la grève.

Plusieurs locaux et unions affiliés au CTC ont adopté une famille, ce qui signifie qu'une somme de \$100.00 par mois sera versée par ces syndicats pendant une période de 6 mois. Quelques syndicats affiliés à la CTC ont également fait parvenir leur contribution au fonds de secours des familles de Murdochville. Voici la liste complète que vient de nous faire parvenir M. Emile Boudreau, représentant des Métallurgistes Unis d'Amérique:

United Steelworkers of America, Local 2423	\$100.00
Upholsterers Int. Union — 388	194.00
Office Employees Int. Union — 272	50.00
Steelworkers — LU 4589	100.00
Steelworkers — LU 4844	100.00
Amalgamated Clothing Workers — Local 116	35.00
Cons. des Métiers et du Travail du Canada	600.00
Transport Drivers Union — 106	100.00
Miss Mary Kehoe	10.00
M. Léopold Francoeur	50.00
C.L.C. 145, Kilmar Magnesite Workers Union	400.00
Amalgamated Clothing Workers — 209	35.00
Amalgamated Clothing Workers — 274	50.00
Steelworkers — 3647	300.00
Conseil du Travail de Montréal (collecte)	23.00
M. Antonio Mattucci (Sept Iles)	5.00
L.C. 209 — Rubber Workers	50.00
Steelworkers — 5567 (Schefferville)	245.00
Pat et Bill Willinot (Christian Students Ass.)	30.00
C.B.R.E. (Division 214)	200.00
United Steelworkers (National Welfare Fund)	6,000.00
Syndicat National du marbre, tuile, terrazzo de Montréal	100.00
Conseil central des Syndicats nationaux des Trois-Rivières	25.00
Syndicat des ouvriers des Spécialités en Bois de l'Épiphanie	25.00
Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville	50.00
Synd. des Employés de Bureau de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred	25.00
Syndicat des Employés de Salaisons de Princeville	50.00
Syndicat féminin des Employés des Services Hospitaliers de Québec	100.00
Syndicat National du Triot de Saint-Hyacinthe	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>\$9,152.00</b>

**Vous pouvez adopter votre famille IMMEDIATEMENT et nous faire parvenir vos chèques DES A PRESENT. Vos chèques doivent être faits, selon le cas, à l'ordre de la Fédération des travailleurs du Québec ou de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.**

adressez à:  
EMILE BOUDREAU,  
a/s Fédération des travailleurs du Québec,  
1476 ouest, rue Sherbrooke,  
Montréal 25.

adressez à:  
J.-EMILE HEBERT,  
Confédération des travailleurs  
catholiques du Canada:  
8227, boulevard Saint-Laurent,  
Montréal.

## Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des Employés barbiers, coiffeurs et coiffeuses des Trois-Rivières et district a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-58.

Les officiers élus sont: MM. Jean Lampron, président; Roland Lévesque, vice-président; Mlle Lise Galarneau, secrétaire; M. Gérard Dupont, assistant-secrétaire; Mlles Madeleine Pépin, trésorière et Laurette Poudrier, assistante-trésorière; MM. Fernand Lafrenière, gardien et Marcel Nobert, sentinelle.

MM. Jean Lampron, Marcel Nobert et Fernand Lafrenière ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par Monsieur André Montour, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

## Les négociations continuent pour les débardeurs de Port-Alfred

Me Robert Auglair nous informe que les négociations entre le Syndicat national des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! et Saguenay Terminals Limited à Port-Alfred se poursuivent depuis quelques mois déjà sans que les parties aient pu en venir à une entente générale.

Certains points sont réglés cependant, parce qu'ils ont été négociés pendant la grève des métallos d'Arvida dans le cadre du contrat de base comme exemple les vacances, les salaires, le service continu, la sécurité syndicale, les droits de la direction et l'arbitrage des griefs. Mais, il reste quantité de demandes locales toutes aussi importantes et sur lesquelles il n'y a pas eu accord.

Les débardeurs n'ont donc pas à s'inquiéter actuellement. D'ici quelque temps, les négociateurs syndicaux seront en mesure de donner un compte rendu des négociations au cours d'une assemblée générale à laquelle tous les syndiqués seront convoqués.

## Une question à l'assurance-chômage

Q. Est-ce qu'on peut toucher des prestations d'assurance ainsi que la pension de vieillesse versée aux personnes de 70 ans?

R. Oui. Le fait qu'une personne puisse toucher une pension quelconque n'a absolument rien à voir avec son droit aux prestations d'assurance-chômage. Cette personne cependant, doit être prête à travailler, capable et désireuse de travailler.

\* \* \*

Q. — Qui détermine en dernier ressort si un emploi offert à un réclamant est approprié?

R. — Le dernier mot en cette matière appartient à l'arbitre. La première décision relève du fonctionnaire de l'assurance qui décide de la réclamation. Le réclamant peut en apepler à un conseil arbitral, et dans certains cas un second appel peut être fait à l'arbitre. Celui-ci est un juge, nommé en vertu de la Loi pour entendre ces appels, et sa décision est irrévocable.

\* \* \*

Q. — Je crois savoir que \$4,800 est le salaire maximum en ce qui regarde le paiement de contributions par les employés salariés. Cependant, une personne qui est payée à l'heure peut gagner beaucoup plus que ce montant et demeurer assurable. Pourquoi en est-il ainsi?

R. — Il y a deux raisons. D'abord, les employés payés à l'heure sont plus exposés au chômage intermittent que les employés salariés, même lorsque les taux de salaires horaires sont élevés. Règle générale, les emplois des salariés sont d'un genre plus régulier et plus permanent et ne sont pas interrompus par exemple par la mauvaise température,

les pénuries de matériaux, etc. C'est pourquoi l'on considère que les employés qui retirent un salaire fixe dépassant \$4,800 par année n'ont guère besoin d'être assurés contre le chômage. En second lieu, les gains des employés qui retirent un salaire fixe dépassant \$4,800 par année n'ont guère besoin d'être assurés contre le chômage. En second lieu, les gains des employés rémunérés à l'heure varient grandement en raison du temps supplémentaire, des interruptions de travail et des autres conditions qui influent sur l'emploi. Il est donc plus difficile de déterminer à l'avance le montant de leurs gains de l'année. Un homme de métier qui travaille dans l'industrie du bâtiment, par exemple, peut avoir des gains anormalement élevés dans une année, et des gains médiocres l'année suivante à cause de l'irrégularité du travail. C'est pour empêcher les travailleurs de cette catégorie d'être sans cesse à entrer et à sortir de la catégorie des personnes assurables, et pour leur accorder une certaine protection, qu'on les assure sans égard au montant de leurs gains.

\* \* \*

Q. — Je m'en vais m'établir aux Etats-Unis. Puis-je obtenir un remboursement pour mon droit d'assurance?

R. — Non. Toutefois, en vertu d'une entente conclue entre les Etats-Unis et le Canada, entente à laquelle presque tous les Etats ont souscrit, vous pouvez déposer une réclamation de prestations au bureau américain de votre localité si vous devenez chômeur aux Etats-Unis, ce qui vous permettra de toucher les prestations auxquelles vous auriez droit en vertu de la Loi canadienne sur l'assurance-chômage.

## Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan :  
Raynald Drolet,  
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean :  
Me Robert Auclair,  
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville :  
M. Maurice Béliveau,  
6, avenue du Collège,  
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa :

A.-Marcel Bélings,  
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières :  
M. André Montour,  
983, rue Royale,  
Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke :  
Yvan Couture,  
65, rue Gordon,  
Sherbrooke.

Fédération des Services:  
Jacques Archambault,  
155 est, boul. Charest,  
Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe :  
Georges Patenaude,  
Conseil Central de St-Hyacinthe.

# Ralentissement de la production et chômage à travers le pays

La plupart des industries connaissent un ralentissement marqué — Une économie trop reliée à celle des E.-U.



A travers la province de Québec et à travers le pays, les observateurs sont unanimes à considérer le ralentissement des affaires et la crise actuelle de chômage comme étant plus que des phénomènes attribuables à la saison d'hiver.

C'est que toutes les industries et les branches de l'activité humaine semblent être touchées. L'industrie des pétroles vient de subir un dur coup par suite de la décision des Etats-Unis de diminuer leurs importations de 15 p. 100; l'industrie de l'automobile de l'Ontario a connu les plus importantes mises à pied jamais vues.

L'industrie de l'aluminium dans la province de Québec connaît présentement un ralentissement pendant que l'industrie du papier, ainsi que nous le mentionnions il y a trois semaines, fonctionne au ralenti.

Par exemple, les travailleurs de l'industrie du papier de la région Saguenay-Lac-St-Jean ont fermé leurs portes pour une période de huit jours pendant la période des Fêtes, chose qui ne s'était pas vue depuis la fin de la dernière crise.

Les porte-parole de la Consolidated Paper ont déclaré que cette fermeture et ce ralentissement dans l'industrie du papier répondait à une tendance générale au pays où on enregistre actuellement une surproduction de papier.

L'industrie du textile n'a pas fait exception à la règle puisque la plupart des filatures ont fermé leurs portes pour une durée de 15 jours durant la période des Fêtes. Les centres les plus durement touchés ont été ceux de Drummondville, de Magog, de Montmorency et de Sherbrooke.

Il est à noter que dans la seule région de Sherbrooke, plus de 9,000 demandes de prestations d'assurance-chômage étaient enregistrées le 31 décembre dernier. On s'attend toutefois qu'environ 3,000 de ces travailleurs mis à pied reprennent leur emploi avec le début de la nouvelle année.

Chose inouïe, même les indus-

tries de base comme Rand Ingersoll de Sherbrooke ont fermé leurs portes durant la période des Fêtes.

Beaucoup d'observateurs, tout en tenant compte de la capacité accrue de produire à travers le pays, attribuent ce ralentissement principalement à l'incertitude qui règne actuellement dans le monde et principalement aux Etats-Unis.

Les industriels se demandent s'ils ne devront pas trouver de nouvelles formules de production après le lancement des sputniks russes. Chose certaine, c'est que l'industrie des chantiers maritimes, par exemple, va connaître d'ici quelques années des transformations radicales par suite de la construction de navires qui seront désormais mis par l'énergie nucléaire. Les Etats-Unis ont déjà deux sous-marins de ce genre en opération tandis que la Russie vient de lancer le premier navire de surface propulsé par l'énergie atomique.

Un fait très remarquable: un simple éternuement du président des Etats-Unis et tout de suite les valeurs de la Bourse s'affaissent. Il semble bien que la meilleure assurance de jours meilleurs pour le Canada est encore une grande prospérité aux Etats-Unis. Ce sont eux qui achètent notre fer, notre papier, nos minéraux tandis que l'Europe achète notre blé.

Pour le moment, nous en sommes réduits à trouver des palliatifs, des expédients pour parer au plus pressé: les bénéfices de l'assurance-chômage ont été étendus, l'habitation reçoit plus de crédits et le gouvernement accorde quelques contrats dans les régions où le chômage est le plus grave.

Mais ces palliatifs demeureront insuffisants pour assurer au peuple canadien et aux autres peuples de la terre qui eux, vivent dans la misère, les bénéfices que la capacité de production des peuples industrialisés peut mettre à la disposition de tous. Le laisser-faire ne peut nous conduire qu'à des crises comme nous en avons connu dans le passé. Les gouvernements devront donc organiser une certaine planification de l'économie pour que cessent ces soubresauts actuels de l'économie qui nous font passer de la grande prospérité à la misère.

CPA NEW YEAR'S REVIEW:

## 1957 Set Records But The Bloom Is Off The Boom

Last year was a year of paradoxes. Our Gross National Product reached record levels but essential housing construction slipped badly. The cost-of-living reached a new high but the prices of some important commodities sank sickeningly. Employment hit a peak, overshadowed by the threat of the most serious unemployment since the war. A Liberal government that wantonly rode the waves of prosperity was replaced by a Conservative government whose party is still tarred with the brush of depression.

The year 1957, in short, closed with more uncertainty in the air than at any time since the thirties. Yet by any standards it was still a good year.

Latest estimates are that the Gross National Product (the sum total of what the nation produces) will exceed in value by perhaps three to four percent, the previous record year 1956. But it may only equal 1956 in actual volume of goods produced.

The GNP, mounting steadily for a dozen years, may be leveling off now. All evidence points to the fact that our capacity to produce has overreached our capacity to consume — or to put it more realistically — our capacity to buy. 1958, say the prognosticators, may be as good as 1957 but it is unlikely to be any better.

But it will have to be about 5% better if the additions to the working force, both native and immigrant, are to be absorbed.

What has happened is that we have come to the end of the third major boom in our short history. The first took place at the beginning of this century, the second occurred in the twenties, the third is now reaching the end of its tether.

The first boom was the result of the opening up of Western Canada with the completion of a transcontinental railway in 1886. Before that, geography and climate delayed settlement of the West, and although Canada along the St. Lawrence was colonized ahead of many of the states of the union, our development was delayed by transportation problems.

The railways made the rich lands of the prairies accessible and soon wheat became this country's most important export.

The next boom saw the discovery and development of the rich mineral wealth of the Canadian soil — that rocky, sometimes barren outcropping which stretches in a tremendous arc from the Arctic Ocean to the Great Lakes and the expansion of a great pulp and paper industry.

Of course, the pent-up demand of the war years coupled with a high birth rate has helped to fuel the fires of our good fortune, which raises the interesting point that Canada's birth rate is just about the highest among industrial nations.

The increase in our capital spending in recent years has been nothing short of phenomenal. Ten

years ago capital spending ran at the rate of about two and a half billion dollars a year, or 18% of the GNP. In 1957, it almost reached nine billion dollars, or about 27% of the GNP. Compare this with capital spending in the rich United States, about 10% of the GNP.

The biggest spenders have been the public utilities, the oil and gas companies, the iron and uranium mines and the St. Lawrence Seaway. The spending program of both the Seaway and the uranium mines are almost completed. What is to take their place?

Ontario provided the biggest contribution to capital expenditures with \$3.2 billion. Quebec was next with about \$2 billion and B.C. about \$1.2 billion. Saskatchewan with expanding oil and mineral wealth spent almost half a billion, and Alberta over \$800 million.

This high rate of capital investment sharply increased our imports and our unfavourable balance of trade, both of which have been important factors in inflation. The deficit between our heavy imports and our exports has been made up by the capital inflow from the United States.

Employment last year also hit a new high at mid-year but by year's end, the picture looked somewhat grim. But over the year as a whole, employment was at a very high level. At its peak almost six million people were at work out of a total labor force of 6,131,000.

But despite this high level of employment there was seething dissatisfaction with the conduct of the nation's affairs. A government grown stale and arrogant with long years of power abused that power, and misused it. Two factors perhaps above all others sank the Liberals — the pipe line

bill and old age pensions. The multi-million dollars of wealth which the government poured out for the pipe line promoters made poor comparison with the picayune payment of \$6 more to the old age pensioners. After 22 years of depression and war and then boom, Canadians voted themselves a new government.

At the moment when we're facing the most serious unemployment of the decade, we're asked to take a look ahead to the next boom period. The Royal Commission on Canada's economic prospects predicted early this year that the rapid growth of the last dozen years will be repeated over the next 25 years. The Gordon Commission estimated that our GNP, now above \$30 billion, will stretch out to about \$76 billion by 1980.

When will the next boom start? Increases in population through immigration and a high birth rate will help. But our economy is set tied in with the progress of the United States that every time a cool breeze is wafted from south of the border, Canada sneezes ominously. The best assurance of good times in this country is still prosperity in the U.S., which buys our timber and paper and nickel, copper, uranium and iron — and in Europe which takes so much of our wheat.

At the moment the federal government is pumping more money into housing, adding to unemployment insurance benefits and relief, and in some cases paying out subsidies to keep the economy on an even keel. These may be all right as temporary measures even though they don't go very far. But over the long haul, much more will have to be done both nationally and internationally if people both here and elsewhere are to enjoy the benefits of the productive abundance which the boom of the last decade has made possible (CPA)

Sur le réseau français de Radio-Canada

### “La Vie Ouvrière”

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:  
JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:  
PHILIPPE  
VAILLANCOURT

# VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de décembre 1957.

- BOURSE DE \$1,00.00**  
Mlle Emilienne Paquet, 101 Jeanne Manes, Qué.
  - BOURSE DE \$100.00**  
Mme Lucien Gaudreau, 17, rue Drouin, Charlesbourg
  - BOURSE DE \$50.00**  
Mme Jules Laveau, 798, rue St-Olivier, Qué.
- 6 BOURSES DE \$25.00**
- Mme Marcel Pouliot, 244, rue St-Léon, Qué.
  - Mlle Juliette Richard, C.P. 71 Ste-Anne de la Pocatière
  - Mme Auguste Pelletier, 182, rue St-Olivier, Qué.
  - Laurent Coulombe, 11, rue St-Octave, Montmagny
  - Mme H. Deblols, 294, St-Ambroise, Qué.
  - Mme Philippe Desagné, 5ème Ave., 588, P. Alfred
- 15 BOURSES DE \$10.00**
- P. Henri Drouin, 470, rue Ste-Agnès, Qué.
  - Mlle Simone Renaud, 182, Crémazie O., Qué.
  - Lucien St-Laurent, 817, rue Montmartre, Québec 8
  - André Tardif, 169, Grande Allé, Qué.
  - André Savard, 368, des Commissaires E., Québec
  - Claude Garneau, Notre-Dame des Laurentides
  - Léo Gamache, L'Isletville, Co. L'Islet
  - Pierrette Kromstrom, 16, rue Wolfe, Lévis
  - Mme Aimée Bertrand, 305, rue Arago Ouest
  - Maurice Maranda, 75, ave Fréchette, Les Saules
  - Jacques de Varennes, 522, Père Grenier, Qué.
  - Mlle Ginette Tremblay, 418, St-Alexis, Québec
  - Emilien Soulard, 389, 11ème rue, Limoilou
  - Roméo Garneau, 164, Carrignan Salières, Québec
  - Mlle Béatrice Gagnon, 515, St-Mathias, Québec
- 45 BOURSES DE \$5.00**
- J. Nli Tremblay, 13, Dallaire, Lévis
  - Mlle Marie Mercier, 4215, Christophe Colomb, Montréal
  - Gormain Dombroski, 117, 11ème Rue, Québec
  - Mme Maurice Vallières, 79, Ave Renaud, Qué. 8
  - Mlle Marcelle Lemieux, 245, 13ème Rue, Québec
  - Mme Roland Beaupré, 415, Montmartre, Qué. 8
  - Mlle Lise Descarreaux, 793, St-Vallier O., Qué.
  - Mme M. Lortie, 1120, Raymond Casgrain, Québec
  - G. Matte, 142, Campigny Ouest
  - Roland Daigle, 568, Victoria, Québec
  - Maurice Potvin, 727, 12ème Rue, Montmorency
  - Gérard Demers, 8, ave de l'Obiou, Montmorency
  - Georges Bédard, 512, Ste-Agnès, Québec
  - P. J. H. Légaré, 227, ave Bélanger, Qué.
  - Raymond Fournier, 486, rue Du Roi, Québec
  - Ovide Jobin, 98, ave Plante, Qué. 8
  - Alice Vézina, 82, de la Reine Est, Qué.
  - Emile Paradis, 259a St-Olivier, Québec
  - Duchesneau, Mme M. Laure
  - 645, Franklin, Québec
  - Yvonne Marier, 159 1/2, Latourelle, Qué.
  - Aurèle Caron, 48, Couillard, Québec
  - Rosario Blais, 174, rue Fraser, Québec
  - Théodore Lamontagne, 10, de la Martinère, Qué.
  - Ant. Huard, 1345, St-Cyrille, Québec
  - Mme Jean Marc Roy, 260, Des Lilas, Est, Qué.
  - Marguerite Bernatchez, R.R. 1, Montmagny
  - Jacques C. Mullin, 72, Richelieu, Québec
  - Lucille Letourneau, C.P. 395 Montmagny
  - René Turcotte, 527, de la Reine, Québec
  - Georges Lavole, 49, St-Edouard, Giffard
  - P. E. Petitclerc, 16, de l'Eglise, Cap R.
  - Mme Alexandre Ernst, 609, 21ème Rue, Québec
  - Jean-Louis Drapeau, 433, rue Hermine, Qué.
  - 390, 9ème Rue, Limoilou
  - Lionel Pouliot, 175, Loyola, Giffard
  - Mlle Allie Fradet, 536, Signal, Québec
  - Mme Lucille Vallée, 161, rue Montmagny, Q.
  - Agathe Demers, 228a, Giguère, Qué. O.
  - Lucienne Gars, 2, rue Christie, Qué. 4
  - Mme Donat Perreault, Croftree Mills, Co. Joliette
  - Jean-Marie Belleau, 382, 8ème rue, Québec
  - Fidèle Roy, 825 Est, St-Vallier, Qué.
  - Paul Gauthier, Beauport
  - Anne-Marie Poulin, 95, Christophe Colomb Est
  - Mme Joseph Giroux, 188, d'Aiguillon, Québec
  - Jean Robert Blais,

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. LA. 4-4631

# A Short History Of The Hungarian People In Canada

by L. J. Timar.  
Across Canada Press,  
20 pages — 50c

Going back a thousand years the people of Hungary have known few peaceful eras, yet have retained their identity as few other Europeans have.

In the 1500's, there was the struggle between king and landlords, followed by conquest by the Turks, the 30 Year's War, the conflict between the Turks and the Hapsburgs, the defeat of the Hungarian army by the Russians in 1849, then a period of relative calm until the First and Second World Wars.

The first Hungarian set foot in Canada in 1583, but immigration on any scale didn't take place until many years later.

The first substantial wave of emigration from Hungary took place, peculiarly enough, during the peaceful period after 1867. A million and a half left the country up to 1914 due chiefly to the suppression of the people by the ruling class.

Many immigrants landed in the United States. It was not until that country started to bar its doors that the immigrants turned toward Canada. In all there have been five waves of emigration from Hungary. Only the last, due for the second time to Russian con-

quest, has seen a substantial number of Hungarians settling in this country.

As early as 1865 Hungarian people (freedom fighters from the 1848 revolution) settled in Montreal. Trying to better their working conditions "A (union) Local was established in 1865 at the instance of Hungarian workers (in the cigar-making business)" and "The cigar makers union founded a branch in Toronto in Toronto in 1869."

With this latest wave of immigration, after the October 1956 revolt, Hungarians in Canada should number over a hundred thousand

making them an important ethnic group in our community. Many of them have fashioned successful careers including the artist who designed the cover for this short history — Stephen Trenka.

The author himself is an economist, who was head of the nationalized coal mines in his native country before 1948. He has been in Canada since 1951.

This is the Second in a Series on the ethnic groups in Canada. The first was a Short History of the Czechoslovakian People by Mario Hiki.

M. L.

## EN VENTE AU VATICAN D'EDUCATION

Le Service d'Education de la CTCC annonce les publications suivantes qui sont en vente aux bureaux de Montréal et de Québec:

- L'EDUCATION DES ADULTES: Réalité moderne** par Claude Ryan — 0.25 l'unité
- LE SALAIRE EN FACE DES LOIS OUVRIERES** par Jacques Archambault — 0.10 l'unité
- COMMENT FONCTIONNE UN SYNDICAT** par le Service d'Education — \$2.00 le cent
- OU VONT VOS COTISATIONS SYNDICALES** par le Service d'Education — \$2.00 le cent

On peut se procurer ces brochures aux bureaux de la CTCC à Québec, 155 est, boulevard Charest ou à Montréal à 8227, boulevard St-Laurent.

## Texte inspiré du Père THIVOLLIER LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 31 Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus est assis sous les portiques du Temple de Jérusalem. Soudain, des cris indignés retentissent. Un cortège d'hommes fait irruption traînant par le bras une jeune femme qui fut surprise commettant le péché d'adultère. La loi de Moïse ordonne de lapider la coupable. Les accusateurs vont en réferer aux juges qui siègent dans le Temple. L'un d'eux vient demander l'avis de Jésus.

2. Jésus ne répond rien; il se baisse et écrit sur le sable de la cour avec son doigt; il a l'air de s'évader de l'assistance haletante qui cerne la coupable, comme une meute prête à la déchirer. Car ces Juifs sont féroces: la sentence prononcée, ils emmèneront la femme en dehors de la ville, et là, en contra-bas d'un rocher, l'assommeront à coups de pierre avec une joie mauvaise.

3. Les gens sont déçus parce que Jésus ne se prononce pas. Les scribes espéraient le mettre dans l'embarras: car ou bien il sanctionne la loi de Moïse, et par là se condamne lui-même, lui qui fréquente volontiers les pécheurs, ou il pousse à désobéir à la loi et alors c'est un perturbateur de l'ordre. Tout à coup, Jésus se redresse, regarde tous ces visages qui l'entourent, et sa parole tombe dans le silence.

4. Le terrible regard du Christ semble pénétrer jusqu'à l'âme. Celui qui voudrait crâner et mentir serait vite démasqué. Alors chacun de s'esquiver discrètement en commençant par les plus âgés. Jésus reste bientôt seul avec la femme et il la renvoie: "Va, dit-il, mais désormais ne pèche plus".

# Royal Commission Named To Investigate Prices Spread

OTTAWA (CPA)—A Royal Commission to investigate and make recommendations on all phases of price spreads in farm and sea products has been announced by Prime Minister John Diefenbaker.

The Commission will probe the difference or "spread" in the price a farmer or fisherman gets for his products, and the price the consumer pays for them.

The investigation is also asked to say whether or not price spreads are unreasonable in the light of services performed, to recommend action on excessive spreads, and to assess the value of available price information.

The chairman of the Commission is Dr. Andrew Stewart, of Edmonton, president of the University of Alberta, former dean of business affairs at that university, and former lecturer in agricultural economics at the University of Manitoba.

There are six other members of the Commission: Mrs. W. R. Walton, jr., of Toronto, a member of the Board of Directors of the Canadian Association of Consumers since its creation in 1947; Dr. W. M. Drummond, of Bristol, Que., and Guelph, Ont., head of the department of agricultural economics at the Ontario Agricultural College; Mr. Howard MacKichen, of Halifax, general manager of the United Maritimes Fishermen's Co-operative; Mr. Cleve Kidd, president of the Ontario Federation of Labor and former economic advisor to the United Steelworkers of America (CLC) in Canada; Mr. Bernard Couvrette, of Montreal, a past president of the Canadian Wholesale Grocers' Association and owner of his own wholesale grocery firm, and Mr. Romeo Martin, of Montreal, a graduate of the Oka Institute and general secretary of the Co-operative Federation of Quebec.

Just after he made the announcement to the House of Commons, the prime minister was asked by Hazen Argue (CCF-Assiniboia), if "there was a representative on this commission representing the main farm organizations of this country".

Mr. Diefenbaker replied that Dr. Drummond and Mr. Martin could be considered as representing agriculture. Mr. Argue then asked the prime minister "whether or not the farmers' union and wheat pools were asked to submit the name of a person who might be suitable as a member of the commission."

"My information is that it was not", was the reply of the prime minister.

## Valleyfield

L'Union canadienne des employés municipaux a procédé à sa dernière assemblée, à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-1958. Tous les officiers sortant de charge ont été réélus par acclamation. Ce sont: M. Georges Paquette, président; M. Trefflé Lefebvre, vice-président; M. Gaston Rousse, secrétaire; M. Armand Carrette, trésorier, et M. Médard Raymond, sentinelle.

Le président d'élection était M. Léo Goyer, tandis que M. L. Philippe Prévost agissait comme secrétaire.

## SHERBROOKE

### Municipal Workers Get 13-Cent Hourly Increase

The Municipal Employees' Union of Sherbrooke C.C.C.L. and the City of Sherbrooke administration have concluded a collective labor agreement which assures the workers hourly wage hikes of 13 cents an hour and will cover some 240 employees.

The first increase of six cents an hour is retroactive to January 1 1957 which means the workers will receive a lump sum of \$150.00 each, plus another 7-cent hourly raise on January 1 1958.

The new contract was signed for a two-year period from January 1 1957 until December 31 1958.

Provisions in the new agreement have also been made for re-adjustment of salaries for 67 employees with the new rates benefit secured for the workers being retroactive. Another major is that the City of Sherbrooke will increase its contribution from 25 per cent to 50 per cent towards the upkeep cost of a life-sickness

and accident plan for the employees. Seasonal workers will now be reimbursed for all paid holidays as are the regular employees.

The signing of the labor agreement was reached following an arbitration board's decision handed down by Judge J. C. Samson, assisted by arbiters Florent Hebert, representing the union and Arthur Matteau acting for the City of Sherbrooke.

Business Agent Evangeliste Moreau of the C.C.C.L. Central Council of Sherbrooke and Paul Filion, union president, expressed the satisfaction of the municipal workers at their labor agreement being finalized.

### Union Busting Shefferman Still Under Investigation

The big question when Arkansas' Democratic Senator, John McClellan and his labor-management rackets investigation committee opened a new cycle of hearings was how union-buster Nathan W. Shefferman operated in behalf of his 300 clients.

On one occasion, the investigating committee heard, Shefferman's "labor-consultant" firm was hired by the Morton Packing Company in Wenster City, Iowa to keep the United Packinghouse Workers Union from organizing the plant. Union-buster Shefferman sent an agent into the plant to organize a "committee" to propagandize against the union — and succeeded.

About a year later, after the Continental Baking Company bought out the Morton Company the management assigned Shefferman the reverse task — get the employees to join the Bakery and Confectionery Workers Union.

Swayed again by a supple Shefferman agent, the workers joined up, got a labor contract that was so impotent, said one union organizer, that "I was almost ready to blow my top".

When called upon by another Shefferman client, the Whirlpool Corporation, union buster Shefferman supplied the services of an "industrial psychologist", one Louis Checov.

His "Human Equation Teat" the committee was told by witnesses was ostensibly geared up for tracing the psychological make-

up of employees, but in reality was set up to discover their pro or anti-union sentiments and attitudes.

In 1935 Shefferman went to work for Sears Roebuck and Company, one of the largest departmental outlets in the United States, as labor consultant boss.

Four years later, while still working for Sears, Shefferman formed "Labor Relations Associates". Sears Roebuck and Company paid Shefferman's union-busting outfit about \$239,000 from 1953 through 1956 to keep harmony in the ranks of the department store employees.

In a Boston Sears store, witnesses said, the company and the Shefferman outfit threatened to dismiss union leaders and actually fired some, tried to lure union organizers away from their jobs and set up a diversionary "independent" union.

Vice president, Wallace Tudor, of Sears Roebuck and Company admitted activities of Shefferman's firm, and some of Sears personnel were "inexcusable, unnecessary and disgraceful and a repetition of these mistakes will not be tolerated by this company". Hearings of the Senatorial Investigation Committee will resume after the holiday recess.

# L'ACTUALITÉ

## dans les

### CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

#### Programme de construction navale

Le ministre fédéral des Transports, l'hon. George Hees vient d'annoncer la mise au point d'un programme de construction navale au coût de dix millions de dollars. Six nouveaux navires seront construits pour le compte de l'Etat et les contrats seront accordés dans le plus bref délai possible en vue de soulager le chômage qui se fait actuellement sentir dans les chantiers maritimes. Nous voulons, dit le ministre, accorder ces contrats dans les divers chantiers maritimes qui pourront commencer la réalisation de ces navires dans le plus bref délai possible en vue d'atténuer le chômage qui se fait actuellement sentir.

\* \* \*

#### Un autre navire atomique

La Russie vient d'enregistrer un nouveau succès en lançant le premier navire de surface du monde qui est mû par l'énergie nucléaire. Le navire, un brise-glace qui porte le nom de Lénine est capable de briser une couche de glace de six pieds d'épaisseur. Il consommera quelques grammes par jour de l'énergie qui lui sera fournie et il pourra naviguer sans être ravitaillé pendant plusieurs mois. Il peut accommoder 1,000 personnes à son bord, peut voyager à 19 noeuds à l'heure, possède un tirant d'eau de 30 pieds, a une longueur de 435½ pieds et une largeur de 90 pieds. On dit que ses moteurs peuvent développer 44,000 chevaux-vapeur.

\* \* \*

#### Retour au travail

Maintenant que la saison des fêtes est chose du passé, les employés du chantier maritime sont de retour au travail. Les bureaux de l'union qui avaient été fermés

pendant cette période sont maintenant ouverts et tous les membres qui ont des problèmes à soumettre sont invités à le faire.

\* \* \*

#### Copies de la convention collective

Notre imprimeur est actuellement à imprimer dans les deux langues la convention collective et le travail sera terminé dans quelques jours. Nous ferons connaître dans ces colonnes la date de la distribution.

\* \* \*

#### Discrimination

Les employés de l'équipe de nuit du département de la marine se plaignent d'être obligés de recevoir leur enveloppe de paie en demeurant à l'extérieur et à la merci de toute sorte de température. Auparavant, on leur distribuait la paie à l'intérieur, mais maintenant ils doivent faire la queue au dehors pour recevoir leur paie. Par ailleurs, les employés des autres départements ne sont pas assujettis à cette nouvelle politique. Le comité des griefs a été saisi de cet état de chose et la direction de l'usine en aura certainement des échos.

\* \* \*

#### Un autre sous-marin atomique

Le premier sous-marin de chasse mû par l'énergie nucléaire vient d'être remis à la marine américaine à Groton Connecticut. Le vice-amiral Frank T. Watkins, commandant des forces de la défense anti-sous-marine des Etats-Unis a déclaré que les Etats-Unis devaient concevoir chacun de leurs navires en fonction d'une guerre sous-marine. Il a ajouté que les forces navales dont disposent les Russes dans ce domaine constituent le plus grave danger pour la suprématie des Etats-Unis sur les mers.

## THE EDITORS' OPINION

### Employer Advocates Full Union Shop

An employer spokesman in Atlantic City has strongly backed the rights of workers to full union security.

This support came from Paul M. Geary, trustee for the Council of Mechanical Contracting Industries, in an address to the Building Trades Department Convention.

Geary, who is also a staff officer of the National Electrical Contractors Association had this to say:

"We believe that if a union is to perform effectively, the functions which we employers expect, it needs to have a high degree of security".

"To us" he continued "that means a closed shop, the right to secondary boycott and industry-wide bargaining — at least on an area basis".

# Shipbuilding Program Will Help Canadian Shipyards

A spokesman for the Department of Transport has announced that tenders have been called on an \$11,000,000 shipbuilding speed-up, which was previously spoken of in the House of Commons by Transport Minister George Hees.

As the Royal Canadian Navy drew near completion of a huge ship-building program plans were made to provide new wintertime work for Canadian shipyards.

Meanwhile Defense Minister Pearkes said at Victoria, B.C. that the Navy had reached the end of its shipbuilding program.

Defense planners now are studying nuclear powered vessels, he said. There would not likely be much new naval construction until there was planning on the types of nuclear vessels needed.

Apart from work on two new escort vessels — to get under way late next year — the only defense work for shipyards would be repairs. However, some replacement vessels might be needed in the next few years.

Transport Department plans call for construction of six new vessels at a total cost, of \$10,000,000 and conversion of two war-time tank landing craft for about

one million dollars to carry cargo to Distant Early Warning (DEW) line sites in the Arctic.

The new ships will be a supply and buoy vessel, fitted for search and rescue work to operate on the West Coast, another supply and buoy ship designed also for icebreaking for use on the Atlantic Coast in the Gulf of St. Lawrence and in northern waters, two smaller supply and buoy vessels to replace ships now on duty in the Maritimes, a St. Lawrence river lightship and a work vessel for the Department's St. Lawrence ship channel division.

# Chemical Unions Remain Faithful To C.C.C.L.

## Move of Federation for amalgamation with International Union receives crushing blow

Following votes taken in each local unions affiliated to the National Federation of Chemical Products, decisions were taken by the locals to disaffiliate from the Federation and affiliate directly to the C.C.C.L., who will in the future furnish the locals all the necessary services.

A vote taken at Shawinigan resulted in the decisive overthrow of two business agents of the Federation, Maurice Vassart and Ivan Legault, who had held high hopes of transferring "en bloc" all the locals attached to the Chemical Federation to the International Union. The members of the National Union of Chemical Workers of Shawinigan Chemicals decided unanimously to exclude from their deliberations business agent Maurice Vassart and Fernand D. Lavigne, president of the Chemical Federation as they now no longer form part of the personnel of the C.C.C.L. and its affiliates.

By an overwhelming and crushing majority the 700 workers who attended the meetings adopted a resolution authorizing their local to disaffiliate from the Chemical Federation, with no further contributions being made to that body and finally demanded direct affiliation to the C.C.C.L.

All other locals under the Federation adopted the same resolutions. These include: The National Plastics Union of Shawinigan (Canadian Resin), The National Union of Carborundum Employees of Shawinigan, The Chemical Products Union (Shawinigan Chemicals), The Chemical Products Union of McMasterville (C.I.L.) The National Union of Linoleum Workers of Montreal (Dominion Oilcloth) and the National Union of Linoleum Work-

ers of Farnham (Barry and Staines).

The remaining local unions to take a vote and decide on the same course are the white collar employees in the chemical products of Shawinigan, and the National Chemical Workers Unions of Shawinigan Chemicals of Bedford, Que.

These latter two locals voted for disaffiliation with the Federation and direct affiliation with the C.C.C.L.

In all these locals, with the exception of about one hundred workers, a total of 3,500 members voted to remain faithful to the C.C.C.L. directly.

This shows that the workers have confidence in the C.C.C.L. and its directors. On the other hand, if the numerous locals are in favor of affiliation of the C.C.C.L. with the Canadian Labor Congress (C.L.C.) this group of workers, by their resolution, evidently are against the fusion or amalgamation of the C.C.C.L.

with the International Union.

The workers have realized that they have been afforded services by the C.C.C.L. which they could not have attained elsewhere.

The chemical workers know that they enjoy superior advantages in comparison to the greater majority of workers in Canada.

The good faith of the Federation may have been surprised that a certain number of their representatives showed them only one side of the question, but the explanation offered them by the representatives of the C.C.C.L. threw a different light on the subject which resulted in the worker's decision to maintain their good faith in the C.C.C.L. by affiliating directly with that body.

The C.C.C.L. has gained considerable strength by this show of faith and determination of the workers to remain in the framework of the C.C.C.L. even if the question arises of affiliation with the Canadian Labor Congress.

## Quebec Court Throws Out Rand Formula Checkoff

QUEBEC (CPA) — The Quebec Appeals Court in a recent decision upheld a 196 judgment which made the Rand Formula checkoff of union dues illegal in the province.

(The Rand Formula, named after Mr. Justice Ivan C. Rand of the Supreme Court of Canada, provided that all employees of a company signing a collective labor agreement must pay dues, but left actual membership in the union up to the employees).

The original Quebec ruling was made on Sept. 13 1956 by Mr. Justice Fernand Choquette. It involved about 600 employees of Paquet Limitee, a Quebec City departmental store. The employees are members of the Quebec Syndicate of Store Employees (CCCL).

Union counsel Louis Philippe Pigeon said following the Appeals Court ruling that he would take the case to the Supreme Court of Canada.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### New Shipbuilding Program

Federal Transport Minister Hees has informed the House of Commons of a speed-up in a \$10,000,000 shipbuilding program by the Government.

Six new vessels were to be built for the Government and contracts for their construction would be placed with an eye to the promptness with which they could boost employment during the Winter.

"In placing contracts," said Mr. Hees, "account will be taken of the desirability of spreading this work between various shipyards and the promptness with which the work can be undertaken by the various shipyards so as to assist Winter employment."

### Another Atomic First

Russia has scored another first when the first atomic-powered surface ship was launched the latter part of last month.

The 16,000-ton icebreaker "Lenin" slid down the ways in Leningrad.

The ship will be capable of breaking through ice more than six feet thick, will use only a few grams of its atomic fuel every 24 hours and will be able to remain at sea for several months.

The Soviet Union needs giant icebreakers to work along its frozen north coast. The Soviet Radio gave this additional information on the "Lenin".

The vessel has sleeping accommodation for 1,000 persons. Its top speed will be 19 knots, its draft 30 feet, length 435½ feet and maximum beam 90 feet.

Its engines were rated at 44,000 horsepower.

### Back to Work

Now that the holiday season has come and gone the marine workers are back on their jobs after having earned a well deserved rest.

The union office remained closed during the holiday period, but has re-opened and extends a cordial invitation and welcome to all members who may be in need of settling their problems.

### Contract Booklets

The new copies of the collective labor agreement which will be printed in handy booklet form will be ready for distribution to our members in the near future.

When the time for distribution rolls along this column will inform the membership, who may call at the union office and secure their copy of this handy booklet.

### Discrimination

Night shift workers in the Marine Department have a perfect right to complain of being obliged to remain outside in all kinds of weather when receiving their pay envelopes on Friday mornings.

Previously they picked up their pay in the shelter of the time

office, but this has been changed and the employees are kept standing in a long line outside in all varieties of inclement weather.

Other workers are paid off in their respective shops, under cover and warm and comfortable. Why subject one group of employees to a situation such as this?

Complaints in numbers have been received by the union office and the grievance committee will meet with management to have this situation adjusted immediately.

### List Nearing Completion

Once again we ask our members to drop in to the union office without delay and leave their present addresses. The new list is almost completed but there remain some new addresses to include before closing the list. Please co-operate. At the same time you may sign your subscription cards for Le Travail.

### New "Hunt-Kill" Submarine

The world's first hunt and kill atomic submarine was commissioned at Groton, Connecticut, on the 23 of last month.

Vice Admiral Frank T. Watkins, commander of the anti-submarine defense force of the U.S. Atlantic Fleet said the U.S. must meet force by designing every single ship in the Navy to play a role in submarine warfare.

The U.S.S. Skate is 267 feet long and is the first of four nuclear attack subs designed for assembly-line production.

The Admiral said the Soviet undersea force is the greatest threat to American control of the oceans.

### Too Much "Moonlighting"

A new survey conducted in the United States reveals that workers with two jobs has reached a total of three and one half millions of workers who hold two or more jobs apiece.

This was about the same number as in July 1956 when the last survey was completed.

### 56-Day Strike Ends

Street car and bus employees are to get pay raises totalling 26 cents an hour under a two-year collective labor agreement that ended a 56-day strike in Pittsburgh.

Basic rates will rise to \$2.40 an hour by next March 1. Before the walk-out began the company offered 16 cents an hour in raises over a two-year period and the union demanded 36 cents an hour for a two-year contract.

Later, the management offered 26 cents an hour which was accepted by the unionized transportation workers.

And according to the Bureau of National Affairs, Incorporated pay raises of 12 cents an hour and more have been secured by unions in 56 percent of the 96 wage settlements obtained.